

Femmes et Antiquité dans l'œuvre de l'Ami du Peuple

L'exposé qu'on va lire s'inscrit dans le cadre plus global d'une étude que nous avons consacrée aux rapports avec l'Antiquité du grand révolutionnaire Jean-Paul Marat¹. Le but que nous nous étions fixé ne pouvait être atteint que par une étude systématique des concepts, personnages et *realia* antiques présents dans les écrits de Marat, ou du moins des plus significatifs d'entre eux. Nous avons en effet préféré exclure de notre analyse *Les aventures du jeune comte Potowski*, qui furent publiées dans les environs de 1770. Ce roman dégoulinant d'eau de rose, aux accents autobiographiques², ne présente pas grand intérêt pour notre sujet, les allusions à l'Antiquité y étant toujours convenues à l'extrême et d'ailleurs inséparables du style de l'époque. Nous avons aussi laissé de côté les œuvres de sciences exactes, comme le *Mémoire sur l'électricité médicale*, pour l'analyse desquelles nous ne possédons aucune compétence et qui, en outre, sont complètement hors sujet.

Il reste, dans l'ordre chronologique, d'abord l'*Essay on the human soul*, publié en Angleterre en 1772 et qui, remanié et enrichi, deviendra un an plus tard *A philosophical Essay on Man*. Marc-Michel Rey, l'éditeur amstellodamois de Rousseau, en publia une traduction française en 1775. Le premier livre est consacré à décrire le corps, le deuxième l'âme et le troisième les relations entre les deux. Marat y cite de nombreux auteurs, parmi lesquels Galien, Montaigne, Montesquieu et Le Cat. 1774 voit la publication de *Chains of slavery*, que Marat traduira et introduira en France en 1792. Ce traité doit beaucoup à Montesquieu, Rousseau et La Boétie, dont il reprend la méthode historique dans une description des procédés mis en œuvre par les dirigeants pour enchaîner le peuple. Étant donné les légères modifications apportées en 1792, nous avons préféré travailler sur la traduction française³. Vient ensuite le *Plan de législation criminelle*, publié en 1782. Nous analyserons aussi l'*Éloge à Montesquieu* présenté en 1785 à l'Académie de Bordeaux. Enfin, que serait Marat sans son œuvre révolutionnaire, qui comprend de nombreux pamphlets et journaux (dont *L'Ami du Peuple* est le plus connu), et s'étend sur plus de six mille pages⁴ ?

1. V. HENDRIKX, *Jean-Paul Marat et l'Antiquité*, mémoire de licence, Université de Liège, 2003.

2. *Marat. Les aventures du jeune comte Potowski*, avec une introduction et des notes de Cl. NICOLAS-LELIÈVRE, Renaudot, Paris, 1989, p. 246.

3. *Les chaînes de l'esclavage*, avec une présentation de M. VOVELLE, Paris, Complexe, 1988.

4. Éditées par J. DE COCK et Ch. GOETZ, 10 t., Bruxelles, 1989-1995 (ci-après : MARAT, *Œuvres politiques*).

Comparé à celui d'autres révolutionnaires (Desmoulins par exemple), le corpus ainsi délimité se révèle relativement pauvre en mentions concernant l'Antiquité ; en outre, force est de constater que Rome se taille la part du lion au détriment de la Grèce et, davantage encore, de l'Orient. Ces références à Rome sont-elles pour autant directes ? Nous sommes parvenue à démontrer dans l'étude d'ensemble évoquée ci-dessus que, si Marat possède indéniablement une excellente connaissance de la langue latine, ce qui lui a permis de lire dans le texte Juvénal et Tacite, et probablement bien d'autres encore, il n'empêche que sa culture antique doit beaucoup à celle de modernes comme Montesquieu ou La Boétie, que l'Ami du Peuple n'a aucun scrupule à plagier. D'autre part, il faut évidemment tenir compte de la culture et de l'environnement intellectuel de l'époque révolutionnaire et donc sans cesse remettre en perspective les réminiscences de l'Antiquité chez chacun des auteurs afin de tenter de discerner dans quelle mesure elles sont originales, ce qui de plus peut fournir de précieux renseignements sur l'étendue de leur culture antique.

Voici un exemple, qui a l'avantage de se rapporter aux femmes, d'une référence à l'Antiquité qui paraît originale à première vue, mais qui ne l'est pas. Le 12 septembre 1789, dans le *Publiciste parisien*, Marat relate la séance de l'Assemblée du 7 septembre, pendant laquelle des citoyennes font l'offrande de leurs parures à la patrie :

La discussion des grands projets dont on était occupé a été interrompue par la lecture du discours de plusieurs dames parisiennes qui s'étaient présentées à l'Assemblée pour faire à l'État le sacrifice de leurs bijoux. La cassette qui les renfermait a été déposée par l'une d'elles sur le bureau des secrétaires, comme sur l'autel de la patrie. Paris a donc aujourd'hui des citoyennes qui ne veulent être parées que de leurs vertus ! Rome, dans ses plus beaux jours, se serait honorée de leur avoir donné naissance⁵.

À première vue, tout indique que Marat, qui cite Rome, a fait le rapprochement avec l'épisode raconté par Tite-Live au livre V⁶ : les Romaines font l'offrande de leurs bijoux au Sénat pour lui permettre d'accomplir le vœu fait à Apollon par Camille avant la prise de Véies. On pourrait penser que Marat a eu connaissance directement de cet épisode, puisqu'il a appris de larges extraits de Tite-Live alors qu'il était en dernière année au collège de Neuchâtel⁷ et que les références liviennes sont nombreuses dans son œuvre. Cependant, le manque de précisions fournies nous donne des raisons de croire que Marat ne connaissait pas cette anecdote – ou du moins pas assez pour l'explicitier davantage. D'autant plus qu'il est manifeste que les informations dont Marat, encore peu ou prou à ses débuts de journaliste, se faisait l'écho à cette période sont souvent de seconde

5. MARAT, *Œuvres politiques*, t. I, p. 118.

6. T.-L., V, 25, 8 : *Pecunia ex aerario prompta, et tribunis militum consularibus ut aurum ex ea coemerent negotium datum. Cuius cum copia non esset, matronae coetibus ad eam rem consultandam habitis communi decreto pollicitae tribunis militum aurum et omnia ornamenta sua, in aerarium detulerunt.*

7. G. BOREL-FAVRE, « Le collège de Neuchâtel », dans *Musée neuchâtelois, recueil d'histoire nationale et d'archéologie*, Wolfrath et Metzner, Neuchâtel, 1868, p. 11, cité par V. HENDRIKX, *Jean-Paul Marat...* (op. cit. [n. 1]), p. 3.

main⁸, ce dont témoigne le long délai entre l'événement et son compte rendu dans le *Publiciste parisien*. Et en effet, dans le *Moniteur universel*, on peut lire le discours prononcé par ces femmes à l'Assemblée, discours dans lequel, par la voix du député Bouche, elles invoquent l'exemple des glorieuses Romaines dont il a été question plus haut⁹. En conséquence, il faut bien se garder de croire que le rapprochement entre les deux offrandes a été effectué par Marat. À cela s'ajoute que de nombreux tableaux de l'époque ont pour thème le dépouillement de leurs bijoux par des dames romaines, qu'il s'agisse de Cornélie ou des Romaines de l'époque de Camille¹⁰.

Nous allons à présent passer en revue les différents vocables empruntés à l'Antiquité classique pour désigner des femmes de l'époque révolutionnaire, voire Marat lui-même. Ces dénominations ont différentes origines : historique (Messaline, Laïs), littéraire (Pénélope, Cassandre, Lucrece), religieuse (vestale) ou encore mythologique (nymphes), et sont la plupart du temps connotées sexuellement. Afin de donner au lecteur une idée la plus exacte possible du nombre d'occurrences se rapportant aux femmes dans l'œuvre de Marat telle qu'elle a été délimitée plus haut, il nous a paru opportun de fournir la liste suivante, reprenant exclusivement les noms propres :

Cassandre : 9
 Pénélope : 6
 Messaline : 4
 Lucrece : 1
 Laïs : 1

À titre de comparaison, César et Tibère, les Romains les plus souvent cités par Marat, font chacun l'objet de vingt-quatre occurrences. À noter toutefois que n'entrent ici en ligne de compte que les réminiscences de femmes de l'Antiquité dont Marat applique la vision fantasmatique et stéréotypée en vigueur au XVIII^e siècle à des personnages de son temps, y compris lui-même. Sont donc exclues les références où des femmes n'apparaissent qu'indirectement et telles qu'on les retrouve en majorité dans *Les Chaînes de l'esclavage*, où Marat, à l'appui de ses thèses sur la tyrannie exercée par les puissants, présente des faits historiques ou pseudo-historiques.

Analysons à présent chacun de ces termes de manière plus précise.

8. O. COQUARD, *Marat*, Paris, Fayard, 1993, p. 233.

9. *Gazette nationale ou le moniteur universel, réimpression de l'ancien moniteur*, t. I, Plon, Paris, 1850, p. 445, cité par Gh. MANCEAU, « Les femmes dans le discours révolutionnaire 1789-1792 : l'exemple du don patriotique », dans *Les femmes et la révolution française*, t. I, *Modes d'action et d'expression, nouveaux droits-nouveaux devoirs*, Actes du colloque international de Toulouse, 12-13-14 avril 1989, Toulouse, 1990, p. 338.

10. N. PELLEGRIN, « Les femmes et le don patriotique : les offrandes d'artistes de septembre 1789 », dans *Les femmes et la Révolution française*, t. II, *L'individuel et le social, apparitions et représentations*, Actes du colloque international de Toulouse-Le Mirail des 12-13-14 avril 1989, Toulouse, 1990, p. 368.

Cassandre

C'est donc Cassandre qui est, de toutes les références à l'Antiquité grecque, la plus fréquemment attestée. Marat se désigne lui-même par ce nom à diverses reprises. Ce patronage illustre participe de la légende de visionnaire incompris qu'il s'est forgée. Les occurrences sont réparties de manière homogène dans l'œuvre révolutionnaire, depuis l'*Appel* jusqu'au *Journal de la République française* de la veille de sa mort. Il faut cependant nuancer cette affirmation : en effet, les débuts de Marat à la Constituante ne sont assortis d'aucune mention de la prophétesse, et ce n'est que le 7 octobre 1791 qu'on pourra lire dans le numéro 569 de *L'Ami du peuple* : « Mais je prévois que sur ce point, comme sur cent autres, je jouerai toujours le rôle de Cassandre ¹¹. » Néanmoins, quatre mois auparavant, le 5 mai, Camille Desmoulins parlait déjà de Marat en ces termes (paroles rapportées par l'*Ami du peuple* dans son journal éponyme) : « Marat, cet écrivain trop véridique, aussi peu cru que la prophétesse Cassandre ¹². » Cet extrait témoigne de la popularité de la comparaison.

Il faut mentionner, dans la même optique, qu'à trois reprises, dans les œuvres révolutionnaires, Marat s'assimile à Argos, ce dernier étant le deuxième du nom et arrière-petit-fils du premier, lui-même né des amours de Zeus et de Niobé. Le nombre de ses yeux varie selon les auteurs de un à quatre, voire jusqu'à l'infini ¹³. Ainsi, à travers ces deux dénominations, il apparaît clairement que Marat s'attribue des capacités extraordinaires de visionnaire, auxquelles Cassandre vient donner de surcroît une dimension tragique.

Pénélope

À partir du 10 décembre 1792, autrement dit au plus fort de la lutte des Montagnards contre les Girondins, Marat qualifie à plusieurs reprises la citoyenne Roland de « Pénélope », comme le montrent les extraits suivants, tirés respectivement des numéros 71 (10 décembre) et 82 (23 décembre 1792) du *Journal de la République française* :

Contre les réclamations de plusieurs membres de l'Assemblée, Defermon continue à consommer le temps en vaines questions, pour empêcher les orateurs patriotes, et surtout l'*Ami du Peuple*, de déchirer le voile, questions qu'il ne suspend que pour demander que Madame Roland soit admise à la barre. Elle y paraît à côté de Viard et la commère, à qui on avait fait le bec, ou plutôt qui avait étudié son rôle, le récite en femme capable. — Votre nom ? — Roland, nom que je me fais gloire de porter parce que c'est celui d'un homme de bien. Elle déclare qu'elle a reçu une lettre de Viard qui lui demandait un rendez-vous pour des affaires qui intéressaient la République, qu'elle lui avait répondu que c'était à son mari qu'il fallait s'adresser et que, quoique le bruit courût qu'elle portait les culottes, elle s'en tenait à son rôle de femme et à côté des affaires ; elle a observé qu'elle avait cru s'apercevoir que M. Viard venait chez elle plutôt

11. MARAT, *Œuvres politiques*, t. VI, p. 3485.

12. MARAT, *Œuvres politiques*, t. V, p. 2827.

13. P. GRIMAL, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, 1951 [1999], s. v. « Argos », p. 50.

pour voir ce qui s'y passait que pour dénoncer un complot. Ici s'arrête la Pénélope Roland qui est invitée aux honneurs de la séance, aux applaudissements de ses parasites et de ses adorateurs ¹⁴.

L'épisode décrit ici s'est déroulé le 7 décembre 1792 : Roland a été soupçonné avec d'autres de tramer un complot, avec la complicité de sa femme, en vue de retarder le jugement de Louis XVI. Si bien que les époux Roland, tout comme d'autres suspects, sont entendus à la Convention. Nous avons choisi de citer ce passage entre tous, car il fait écho aux accusations portées contre Mme Roland relativement à son rejet des qualités féminines traditionnelles, ainsi qu'en témoignent les phrases suivantes, issues d'un article de la *Feuille du Salut Public* :

La femme Roland, bel esprit à grands projets, philosophe à petits billets, fut un monstre sous tous les rapports : elle était mère, mais elle avait sacrifié la nature, en voulant s'élever au-dessus d'elle ; le désir d'être savante la conduisit à l'oubli des vertus de son sexe, et cet oubli, toujours dangereux, finit par la faire périr sur un échafaud ¹⁵.

Il est plus que possible que Mme Roland ait été surnommée Pénélope par anti-phrase, et que ce sobriquet soit censé stigmatiser, par les vertus traditionnellement attribuées aux femmes qu'il véhicule, cette femme « dénaturée ». Mona Ozouf, en effet, souligne qu'aussi bien les détracteurs que les admirateurs de Mme Roland se sont intéressés avant tout à répondre à la question normative suivante : « Mme Roland s'est-elle comportée en "vraie" femme ¹⁶ ? »

Voici le second extrait, par ailleurs truffé d'allusions à l'Antiquité classique, raison pour laquelle nous l'avons choisi :

Manuel est un de ces hommes sans scrupules que l'on nomme en style relâché, un libertin. Parmi les belles qui lui courent après depuis qu'il est fonctionnaire public était une petite bossue liée à un médecin nommé Philippe. Cette femme avait formé le projet de porter son frère servant à la place de maire de Paris. Elle se lia donc d'amitié avec la femme Roland. Celle-ci lui forme un certain parti qui cabala sans succès dans les sections. La petite ambitieuse ayant échoué dans ses projets, planta là Manuel comme un sot. La Pénélope Roland, qui ne travaille pas toujours de la tête mais qui ne la perd jamais, ayant réfléchi au parti qu'elle pourrait tirer de la réputation civique de l'amant délaissé, s'occupa bientôt des moyens de l'attacher à son char. Celui qui lui parut le plus simple, et dont elle connaît si bien l'efficacité par expérience, fut de le lier de cœur à une autre nymphe qui était à sa dévotion. Je ne dirai pas ici combien de petits soupers Manuel a faits avec sa nouvelle Armide et les Brissotins, mais on assure qu'il est admis deux fois par semaine aux conciliabules présidés par Buzot dans le boudoir de la matrone Roland ¹⁷.

14. MARAT, *Œuvres politiques*, t. VIII, p. 5263.

15. *La feuille de salut public*, cité par E. BADINTER, *L'amour en plus*, Flammarion, Paris, 1980, p. 220.

16. M. OZOUF, « Madame Roland », dans Fr. FURET, M. OZOUF, *La Gironde et les Girondins*, Paris, 1991, p. 307.

17. MARAT, *Œuvres politiques*, t. VIII, p. 5337.

Dans ce texte, Mme Roland est comparée implicitement à Tullia, fille de Servius Tullius et épouse de Tarquin dit le Superbe, que Tite-Live accuse d'avoir fait passer son char sur le corps de son père blessé¹⁸. Il est possible que Marat ait eu une connaissance directe de cet épisode de l'histoire romaine, d'autant que les anecdotes tirées du premier livre livien sont nombreuses dans son œuvre : il est certain, en tout cas, que ce n'est pas chez Montesquieu, qui l'a pourtant influencé de façon prédominante, qu'il en a trouvé mention¹⁹. D'autre part, la dénomination de « matrone Roland » est loin d'être innocente, puisque depuis le début du XVIII^e siècle, ce mot est utilisé pour désigner satiriquement une « maquerelle »²⁰. C'est d'ailleurs ce terme que Marat emploie dans son *Plan de législation criminelle* (passage que nous reprendrons plus loin) :

Après avoir endoctriné la novice, elles en donnent la description à quelque débauché opulent. On demande une entrevue : elle se fait. La nymphe exposée à ses regards dans la seule parure de la nature, répète en rougissant les indécentes leçons qu'elle a reçues de sa matrone. Le vieux satyre s'extasie, et dans sa froide ivresse prend soin de parer la victime qu'un autre immolera bientôt²¹.

Messaline

Marat fait mention de Messaline quatre fois, toutes dans les œuvres révolutionnaires. Deux de ces mentions servent à assimiler Marie-Antoinette à la troisième épouse de Claude. Ces passages se trouvent tous deux dans des numéros de *L'Ami du peuple* du début de juillet 1790. Marat y dénonce les frais occasionnés par la cour et les compare aux maigres pensions octroyées aux invalides de guerre. Ainsi peut-on lire le 6 juillet 1790, dans une *Légère esquisse des abus de l'administration de l'Hôtel des Invalides* :

Mais quoi ! Une coiffeuse empochera chaque année 2.000 livres pour avoir donné un coup de peigne au dauphin, tandis qu'un brave soldat, criblé de coups, obtient à peine trois louis annuellement ! Un baladin de la cour touchera dix mille livres annuelles pour quelques cabrioles, tandis que le vainqueur d'une ville obtient à peine 44 livres de pension ! Et que ne dirions-nous pas, si nous faisons voir de fameuses catins de la cour, gorgées d'or pour quelques services honteux rendus à Messaline, tandis que le pauvre peuple, qui fournit à ces profusions, languit dans la misère²² !

Six jours plus tard, il reprend à peu près mot pour mot la même diatribe, dans une *Adresse aux députés des gardes nationales et des troupes de ligne (Ami du peuple numéro 160)* :

18. T.-L., I, 48, 7.

19. P. M. MARTIN, « Tite-Live et Montesquieu », dans *Présence de Tite-Live*, Tours, Centre de recherches A. Piganiol, 1994, p. 166.

20. *Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*, t. II, p. 2167, s. v. « matrone ».

21. MARAT, *Plan de législation criminelle, texte conforme à l'édition de 1790*, Paris, Aubier Montaigne, 1974, p. 129.

22. MARAT, *Œuvres politiques*, t. II, p. 1012.

Voyez quel est le prix de votre aveugle dévouement à ces maîtres ingrats. Un valet de cour obtient des pensions de deux mille livres, et un vieux soldat criblé de coups aura peine à en obtenir une de deux louis. Un baladin recevra une gratification annuelle de dix mille livres, tandis que le vainqueur d'une ville en recevra une de cent francs ! Des catins de la cour seront gorgées d'or pour quelques services honteux rendus à une Messaline, et vous végérez dans la misère ²³ !

Les termes employés dans les deux extraits sont sans équivoque, et il n'est pas nécessaire d'explicitier davantage ce que l'auteur entend par « services honteux ». Alors que Marat parle plutôt de nymphe pour les prostituées de métier, Messaline était employé pour désigner une femme dite « aux mœurs légères », pour des raisons bien connues. C'est également ce que montre, par exemple, l'extrait suivant, issu du numéro 440 de *L'Ami du peuple* :

Un objet aussi méritant était bien digne de fixer le cœur du marquis de La Fayette. Je ne le suivrai point dans le nouveau monde, où l'avaient poussé les dédains d'une Messaline ²⁴.

Il convient enfin de souligner que les mentions de Messaline chez Marat sont relativement fréquentes : ce nom apparaît à quatre reprises dans son œuvre, alors que Jacques Bouineau, dont les *Toges du pouvoir* consistent essentiellement à établir des relevés numériques des allusions aux personnages et concepts, n'en dénombre que trois occurrences sur les trente mille pages et plus qu'il a dépouillées ²⁵. Aucune des trois, d'ailleurs, ne se rapporte à Marie-Antoinette, ce qui rend notre auteur plus original encore, même s'il n'a évidemment pas été le seul à qualifier ainsi une reine accusée de tous les débordements ²⁶.

Lais

Le nom porté par deux célèbres courtisanes grecques (Laïs de Corinthe, amante de Diogène et d'Aristippe de Cyrène et Laïs d'Hykara, amante d'Alcibiade, de Démosthène et d'Apelle) ²⁷ est employé une fois par Marat (mais n'apparaît pas dans le corpus délimité par Jacques Bouineau). On peut conclure de ce passage qu'aux yeux de Marat une Laïs, tout comme une vestale par antiphrase, est l'équivalent d'une Messaline :

Depuis quelques mois, ce vil corrupteur [La Fayette] entretenait un commerce criminel avec la marquise de Simiane, dont il avait enlevé le

23. MARAT, *Œuvres politiques*, t. II, p. 1049.

24. MARAT, *Œuvres politiques*, t. V, p. 2772.

25. J. BOUINEAU, *Les toges du pouvoir ou la révolution de droit antique*, Toulouse, 1986, p. 117.

26. Ainsi commence, par exemple, le réquisitoire de Fouquier-Tinville : « Examen fait de toutes les pièces transmises par l'accusateur public, il en résulte qu'à l'instar des Messaline, Brunehaut, Frédégonde, Médicis, que l'on qualifiait autrefois de reines de France, et dont les noms à jamais odieux ne s'effaceront pas des fastes de l'histoire, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été depuis son séjour en France le fléau et la sangsue des Français. » (Cité par Stefan ZWEIF, *Marie-Antoinette*, Paris, 1934, p. 465.)

27. *Der kleine Pauly*, s. v. « Lais », t. III, col. 457.

cœur au mari, qu'il a bientôt forcé à se défaire. Poussé au désespoir, le marquis de Simiane avait conçu le dessein de se venger du suborneur, au milieu même du Champ-de-Mars, lorsqu'il y viendrait en pompe faire jurer aux Français de verser tout leur sang pour le maintien des lois qu'il foulait lui-même aux pieds d'une manière si révoltante. Un ami, auquel il s'était ouvert, lui fit craindre le malheur de périr comme un scélérat, par les mains d'une armée lâchement idolâtre du perfide qui la commandait. Il part pour Marseille, où était son régiment. À peine arrivé, il se met au lit. Désespéré de la conduite de sa femme qui ne voulait plus le voir, il succombe à ses chagrins et se brûle la cervelle d'un coup de pistolet. À la nouvelle de cet événement qui aurait dû plonger Motier dans la douleur, en réveillant au fond de son âme la voix des remords, ce misérable court chez sa Laïs exhaler sa joie. Rien ne s'opposait plus à ses plaisirs ; aussi s'abandonna-t-il sans retenue à sa passion. Croira-t-on qu'à peine couverte du voile funèbre, il la promenait en triomphe dans Paris. Elle le posa néanmoins, ce voile lugubre, le jour de la fédération. Dès les huit heures du matin, il lui avait envoyé une voiture et deux cavaliers, pour la conduire au Champ-de-Mars, accompagnée de Fanny d'Aguessan et d'une autre vestale de cette trempe, faisant revivre en faveur d'une femme déshonorée les privilèges exclusifs de l'ancien régime et violant ainsi avec effronterie l'égalité des droits, pour prouver à ses concitoyens à quel point il la respectait ²⁸.

Lucrèce

Mais Marat trouve également dans l'Antiquité un modèle de « vertu ». Il s'agit de Lucrèce, la malheureuse victime de Sextus Tarquin. Cependant, alors que s'accumulent les mentions de femmes « débauchées », on ne dénombre qu'une seule mention de Lucrèce comme l'incarnation et le symbole de la femme « vertueuse ». C'est dans une telle optique que s'inscrit l'extrait suivant du *Plan de législation criminelle*, issu du chapitre *Sur le viol* :

Il [le viol] est très-grave sans doute : mais il l'est plus ou moins, suivant le prix que les femmes attachent à leur honneur : or si quelques-unes le préfèrent à la vie, les autres ne sont pas des Lucrèce ²⁹.

Nymphes

Ce terme, fréquemment employé, recouvre deux réalités pour lesquelles une telle désignation était courante dans le vocabulaire français du XVIII^e siècle : d'une part, et c'est de loin le sens le plus souvent attesté, nymphe désigne des « femmes de mauvaise vie », vénales ou non. La distinction entre celles qui sont vénales et celles qui ne le sont pas forcément n'est pas toujours aisée à établir, comme le montrent les passages que nous allons citer. Le premier date de janvier 1790, et se trouve dans la *Dénonciation faite au tribunal du public par M. Marat l'ami du peuple contre M. Necker, premier ministre des finances*.

28. MARAT, *Œuvres politiques*, t. V, p. 2781.

29. MARAT, *Plan de législation criminelle*, p. 125.

Le surlendemain [3 octobre 1789], nouvelle orgie dans l'hôtel des gardes du corps. Les mêmes personnages y figurèrent, mais la famille royale n'y parut pas. Pour rendre la fête plus gaie, on y appela des nymphes et on y joua à mille petits jeux gaillards. Les imprécations recommencèrent contre les fidèles représentants de la nation et les serments de fidélité au monarque ne furent pas oubliés³⁰.

Il est manifeste que les nymphes dont il est question ici sont des prostituées « de métier » (si tant est que la prostitution soit un métier), contrairement à l'exemple suivant (*Journal de la République française* numéro 24, 18 octobre 1792) :

Conçoit-on que ce généralissime de la République [Dumouriez], qui a laissé échapper le roi de Prusse de Verdun et qui a capitulé avec l'ennemi qu'il pouvait forcer dans ses camps et réduire à mettre bas les armes au lieu de favoriser sa retraite, ait choisi un moment aussi critique pour abandonner des armées sous ses ordres, courir les spectacles, s'y faire applaudir et se livrer à des orgies chez un acteur avec des nymphes de l'Opéra³¹ ?

Ce terme s'applique depuis le milieu du XVII^e siècle à une courtisane³². La violence que Marat met à stigmatiser la prostitution et les « débauchés » se retrouve également dans son *Plan de législation criminelle*. En effet, il n'hésite pas à prendre des positions que ne renieraient pas les abolitionnistes actuelles, même si c'est son rigorisme moral plus qu'un juste souci de la condition féminine qui l'anime, lorsqu'il se propose de punir les « clients » des prostituées.

L'autre sens de « nymphe », toujours attesté en français actuel, désigne une jeune femme désirable. C'est cette signification qu'il faut lui donner dans le passage du *Plan de législation criminelle* transcrit ci-dessus. À noter que c'est ainsi également que Marat nomme les jeunes personnes qui lui apparaissent en rêve, dans une description admirable par ses périphrases :

Ressentons-nous durant le sommeil ces chatouillements, que produit sur les organes de la volupté la liqueur prolifique qui surabonde ? Nous ne voyons que des objets agréables, des Nymphes charmantes avec lesquelles nous nous entretenons dans des lieux enchantés, des houris dont nous parcourons les charmes, et qui nous accordent les dernières faveurs³³.

Conclusion

Les mentions de femmes de l'Antiquité chez l'Ami du Peuple viennent confirmer sur bien des points l'impression qui se dégageait d'une étude portant sur les réminiscences antiques dans leur ensemble. Même s'il était en mesure d'y accéder directement, Marat n'a pas toujours eu recours aux textes latins, préférant à l'occasion plagier purement et simplement l'un de ses prédécesseurs, principalement Montesquieu. Quant au grec, il ne semble pas l'avoir maîtrisé davantage que ses contemporains, et il est pratiquement certain, par exemple, que lorsqu'il

30. MARAT, *Œuvres politiques*, t. I, p. 608.

31. MARAT, *Œuvres politiques*, t. VIII, p. 4948.

32. *Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*, t. II, p. 2411, s. v. « nymphe ».

33. MARAT, *De l'Homme*, t. II, p. 8.

parle d'une Laïs, ce n'est pas par une lecture des textes antiques qu'il a appris l'existence de la célèbre courtisane.

Les réminiscences relatives aux femmes ne présentent guère d'originalité dans l'ensemble ; elles font partie, chez Marat comme chez ses contemporains, d'un arsenal de références culturelles convenues. On notera cependant deux éléments intéressants. D'une part, les mentions de Messaline, spécialement à propos de Marie-Antoinette, semblent conférer à l'Ami du Peuple une certaine originalité, même s'il est impossible de tirer des conclusions statistiques à partir de chiffres aussi petits. Surtout, l'identification à Cassandre fait passer ce personnage du stade de la référence culturelle et ornementale à celui du langage codé de l'action politique. Le Marat qui se présente ainsi comme un prophète de malheur, mais dont les prédictions sont toujours confirmées par les faits, rejoint le Marat qui réclame dictateur, tribuns et proscriptions : l'Antiquité est ici, comme souvent, instrumentalisée et mise au service du combat révolutionnaire.

Valérie HENDRIKX